



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Citoyenneté,
de la Légalité et de l'Environnement

**Bureau des Installations et Travaux
Réglementés pour la Protection des Milieux**

Marseille, le

10 JUIN 2021

Affaire suivie par : Mme MOUGENOT
N° 2020-303-A

☎ : 04.84.35.42.64

✉ : marion.mougenot@bouches-du-rhone.gouv.fr

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**relatif à demande d'autorisation
formulée par la société LINDE FRANCE en vue de la modification
des conditions d'exploitation et des capacités de stockage de matières dangereuses
sur son site existant de Berre l'Étang.**

En exécution de l'arrêté du Préfet en date du 10 juin 2021, il sera procédé, **du jeudi 1^{er} juillet 2021 au vendredi 30 juillet 2021 inclus** sur le territoire des communes de **Berre l'Étang et Rognac**, à une **enquête publique** au sujet de la demande formulée par la société **LINDE FRANCE** dont le siège social est situé 523 cours du 3^{ème} millénaire à Saint-Priest-69792, en vue de la modification des conditions d'exploitation et des capacités de stockage de matières dangereuses sur son site existant de Berre l'Étang.

Le projet consiste à étendre la capacité de stockage des rubriques exploitées, principalement pour l'acétylène, sans modification significative des conditions de stockage puisque le projet se fait sur la même superficie actuelle du site.

Ce projet aura pour conséquence le passage du statut SEVESO seuil bas à SEVESO seuil haut au titre de l'application de la règle des cumuls décrite au R511-11 du code de l'environnement.

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur **Monsieur Daniel BERAUD, Directeur territorial à la retraite.**

En application de la réglementation en vigueur au jour du déroulement de l'enquête publique, les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19 (distanciation physique, mesures barrières, etc...) seront fixées au cas par cas, en fonction des possibilités d'accueil du public et de configuration des locaux sous la responsabilité de l'autorité municipale de chaque commune.

Des recommandations d'organisation pourront être examinées avec le commissaire enquêteur afin d'assurer l'équilibre entre les exigences de la sécurité sanitaire et l'information du plus large public.

Les frais occasionnés par la mise à disposition des moyens nécessaires à la sécurité sanitaire dans le prolongement du bon déroulement de l'enquête publique seront susceptibles d'être pris en charge par le pétitionnaire.

Le public devra se munir d'un masque lors de la consultation des dossiers en mairie et lors des permanences du commissaire enquêteur.

Ce dossier contient notamment une étude d'impact et le public peut en consulter un résumé non technique sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>

Cette étude a fait l'objet d'un avis de l'autorité Environnementale en date du 6 mai 2021 qui est consultable à cette même adresse internet, et joint au dossier d'enquête publique.

Ce dossier n'a pas fait l'objet d'une concertation préalable.

Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter (DDAE) est consultable pendant toute la durée de l'enquête par le site de la Préfecture des Bouches-du-Rhône à l'adresse suivante :

<https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Installations-Classees-pour-la-Protection-de-l-Environnement-ICPE/Installations-Classees-soumises-a-autorisation-et-a-enregistrement-Carrieres-et-Geothermie/Berre-l-Etang>

Dans le cadre de la protection contre la commission d'actes de malveillances dans les établissements classés SEVESO, des données sensibles pour la sécurité, ne peuvent être ni consultées, ni communiquées, ni diffusées.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, auprès du Préfet des Bouches-du-Rhône, place Félix Baret, CS 80001, 13282 Marseille Cedex 20, à la Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement (DCLE), Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux (BITRPM), téléphone 04.84.35.42.60 ou 04.84.35.42.64, et, le public peut également prendre connaissance de l'ensemble de ce dossier, gratuitement sur un poste informatique à la même adresse, pendant toute la durée de l'enquête.

Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, resteront déposés en **mairies de Berre l'Étang et Rognac**, pendant **30 jours, du jeudi 1^{er} juillet 2021 au vendredi 30 juillet 2021 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner directement ses observations, propositions et contre propositions sur les registres ouverts à cet effet à la mairie de :

- **Berre l'étang**, Centre administratif (Entrée Cadaroscum), Pôle Urbanisme et Développement, Place du Souvenir Français, 13130, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14 h à 17 h, **uniquement sur rendez-vous au 04.42.74.93.43**

- **Rognac**, Centre Technique Municipal, 25 Av Jean Mermoz, 13340, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, **uniquement sur rendez-vous au 04.42.87.84.39 ou 04.42.87.76.00.**

Ce dossier sera également consultable pendant toute la durée de l'enquête sur internet, et ces mêmes remarques peuvent être transmises par courriel à l'adresse pref-ep-linde-berre@bouches-du-rhone.gouv.fr

Ces observations et propositions pourront être également adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur à la mairie de Berre l'Étang, siège de l'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations écrites, mentionnées ci-dessus, ainsi que les observations et propositions transmises par voie postale seront consultables au siège de l'enquête ainsi que sur le site internet de la Préfecture où elles seront publiées dans les meilleurs délais (article R123-13 du code de l'environnement).

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

En outre, les observations et propositions écrites et orales du public sont également reçues par le commissaire enquêteur, aux lieux, jours et heures qui auront été fixés et énoncés ci-après.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les observations du public :

*** en mairie de Berre-l'Étang, à l'adresse précitée, uniquement sur rendez-vous au 04.42.74.93.43**

- le vendredi	2 juillet	2021	de	9h00 à 12h30
- le lundi	12 juillet	2021	de	14h00 à 17h00
- le vendredi	30 juillet	2021	de	14h00 à 17h00 (fin de l'enquête)

*** en mairie de Rognac, Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, 1 place de l'Hôtel, 13340, uniquement sur rendez-vous au 04.42.87.84.39 ou 04.42.87.76.00**

- le lundi 5 juillet 2021 de 14h00 à 17h00
- le vendredi 9 juillet 2021 de 9h00 à 12h00
- le lundi 26 juillet 2021 de 9h00 à 12h00

Le commissaire enquêteur pourra, s'il l'estime nécessaire, faire application des dispositions prévues aux articles R123-6 2^{ème} alinéa et des articles R123-14 à R123-17 du Code de l'Environnement.

Toute personne physique ou morale intéressée peut prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, ainsi que des observations éventuelles en réponse du demandeur, en mairie concernée, ainsi que sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>, pendant au moins un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

La personne responsable du projet est Monsieur Emmanuel PALERMO - Directeur- 523 cours du 3^{ème} millénaire à Saint-Priest-69792 -téléphone : 06 84 86 37 91 -courriel : emmanuel.palermo@linde.com

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation ou de refus est le Préfet des Bouches-du-Rhône, après avis éventuel du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST).

Cette décision sera prise sous la forme d'un arrêté préfectoral, de refus ou d'autorisation, assorti des prescriptions en tant que décision individuelle, qui sera mis en ligne sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, et notifié au demandeur.

Marseille, le **10 JUIN 2021**

Pour le Préfet,
Le chef de bureau

Gilles BERTOTHY